

REGION DE MARADI, NIGER

RAPPORT MENSUEL

PROTECTION MONITORING

FEVRIER 2021



Incidents de protection

49 Incidents de protection rapportés
59 Personnes touchées



Nouveaux arrivés du Nigéria

95 Ménages
585 Personnes

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection

L'environnement sécuritaire et de protection continue de se détériorer dans la région de Maradi depuis le début de cette année 2021. Au cours du mois de Janvier déjà, 17 incursions des GANes ont été enregistrées. Pour ce mois de février 2021, 20 incursions ont été rapportées, toutes dans les villages du département de Madarounfa. A noter que toutes les communes de ce département ont été affectées, à l'exception de celle de Djirataoua. Les violations du droit à la propriété, à l'intégrité physique et à la vie, ainsi que celle relative à la liberté de mouvement ont été largement commises au cours de ces 20 incursions.

Pendant que le département de Madarounfa souffre des assauts répétés des GANes ; celui de Guidan Roumdji en subit les conséquences à travers les déplacements internes ou encore les mouvements de réfugiés du Nigéria vers le Niger. Tout se passe comme si le dispositif militaire en place arrive à dissuader les GANes dans leur entreprise de déstabilisation des villages d'accueil, du moins dans les zones sous monitoring CIAUD. Toutefois, les GANes semblent être présents dans l'environnement immédiat de la frontière nigéro-nigériane ; en témoignent les multiples attaques dans les villages frontaliers nigériens rapportés par les réfugiés en mouvements pendulaires.

Au Nigéria voisin Justement, le contexte sécuritaire ne semble pas encore s'améliorer. Plusieurs centaines de réfugiés ont traversé la frontière ce mois-ci, en direction du Niger, dans les départements de Guidan Roumdji et Madarounfa, avec d'énormes besoins de protection. À ce sujet, il importe de mentionner que dans les villages d'accueil et d'opportunités, l'environnement de protection est davantage fragilisé en raison de l'extrême précarité des ménages autant réfugiés que hôtes, marquée par un retard de plusieurs semaines en ce qui concerne l'assistance alimentaire.

La persistance de cette situation pourrait avoir des répercussions sur la cohabitation harmonieuse entre les deux communautés ; autant qu'elle pourrait accroître le stress chez une population déjà traumatisée par les exactions des groupes armés et en conséquence entrainer des violences et autres abus, somme toutes constitutives d'infractions.

Contexte opérationnel

Le contexte opérationnel du mois de février 2021 a été marqué par :

- La poursuite des patrouilles des FDS dans les départements de Guidan Roumdji et Madarounfa ;
- La poursuite des incursions des GANes dans la région de Maradi, en particulier dans le département de Madarounfa ;
- La poursuite des mouvements de populations, notamment les nouvelles arrivées, les mouvements pendulaires et inter villages des ménages nigériens ;
- La poursuite du phénomène d'auto relocalisation des réfugiés vers les villages d'opportunités ;
- La précarité alimentaire ambiante chez les personnes sous mandat.

II. Mouvements de populations

Pour le mois de février 2021, les quatre (04) types de mouvements de populations classiques ont été enregistrés, à savoir : des mouvements de populations du Nigéria vers le Niger (nouveaux arrivants), des mouvements pendulaires (allers et retours) des réfugiés, des mouvements inter villages de réfugiés, et enfin les mouvements de déplacement internes.

a. Nouveaux arrivants du Nigéria

Suite aux multiples attaques des GANes dans les villages nigériens, d'importants mouvements de populations nigériennes ont été observés en direction du Niger, principalement dans les villages du département de Guidan Roumdji. Dans ce contexte, les moniteurs

protection ont identifié 585 nigériens constituant 95 ménages de 31 hommes, 119 femmes, 245 filles et 190 garçons, à la recherche d'asile, dans les villages des départements de Guidan Roudji et Madarounfa. Dans leur écrasante majorité, ils viennent de l'état de Sokoto, notamment des communes de Sabon Birni et Isa. Quelques-uns proviennent de l'état fédéré de Zamfara, précisément du village de Kouka na Baouchi, proche de Shinkafi, un des fiefs des GANEs selon les réfugiés interviewés. Ces ménages sont tous installés dans les villages traditionnels d'accueil tels que Zanfarawa, Dan Koullou, Guidan Alkali etc. car beaucoup d'autres restent retissant à les accueillir du fait de la précarité dans laquelle eux-mêmes sont plongés.

Il faut noter qu'en dehors des villages d'accueil, certains ménages réfugiés s'auto relocalisent vers les villages d'opportunités. Ces mouvements illustrent d'une part la situation sécuritaire délétère au Nigéria et d'autre part, la précarité qui bat son plein dans les villages nigériens d'accueil. La population hôte peine à faire face à ses propres besoins ; donnant lieu à des méthodes d'adaptation négatives par les réfugiés. En effet, la plupart se retrouve dans la mendicité ; une pratique que certains chefs de villages (à l'image de celui de Guidan Alkali) commencent à décrier, tant ces réfugiés sont visibles dans toutes les ruelles des villages.

Relativement aux mouvements de populations nigériennes en direction du Niger et la précarité qui sévit dans les villages d'accueil, il a été constaté au courant de ce mois de Février, certains ménages ne relevant pas du mandat du HCR qui se font passer pour des réfugiés dans le but de bénéficier de l'assistance humanitaire. Ceci témoigne des conditions de vie difficiles dans les villages d'accueil.

b. Mouvements pendulaires (allers et retours) des réfugiés

Les mouvements pendulaires des réfugiés entre le Niger et le Nigéria se poursuivent au gré de la situation sécuritaire et alimentaire qui prévaut de part et d'autre. Le monitoring a identifié 216 ménages de 43 hommes, 205 femmes, 144 filles et 101 garçons en aller vers le Nigeria. Ils ont quitté principalement les villages d'opportunités pour se rendre dans leurs villages d'origines ou à proximité dans l'hypothétique ambition de reprendre le cours normal de leurs vies.

A l'épreuve des faits, ces mouvements s'avèrent être de courte durée du fait de l'insécurité persistante au Nigéria. Pour ce mois de février 2021, 576 ménages de 1947 réfugiés ont encore fui le Nigeria pour revenir dans les villages d'accueil et d'opportunités, au Niger. Ces ménages sont constitués de 110 hommes, 573 femmes, 713 filles et 551 garçons. Ils reviennent essentiellement de l'état de Sokoto. En comparant ces chiffres des mouvements pendulaires avec ceux du mois de Janvier 2021, on se

rend compte de l'exacerbation des mouvements pendulaires durant le mois de Février. Cette situation témoigne de la dégradation de l'environnement de sécurité au Nigéria autant qu'elle renseigne sur le degré de précarité des réfugiés en terre d'asile au Niger (la situation sécuritaire au Nigéria et les conditions de vie dans les villages d'accueil et d'opportunités étant les éléments clés à la base des mouvements pendulaires). De par les enjeux des mouvements pendulaires, les moniteurs poursuivent les sensibilisations sur cette problématique. Ainsi, pour ce mois de février, ce sont 63 hommes et 67 femmes tous chefs de ménages qui ont été sensibilisé sur les risques des mouvements pendulaires.

c. Mouvements inter villages au Niger

Les mouvements inter villages des réfugiés se poursuivent à l'image des mouvements pendulaires et sont pour l'essentiel motivés par la quête de la pitance quotidienne. Tout au long du mois de Février 2021, il a été identifié 442 ménages de 1331 réfugiés dont 140 hommes, 392 femmes, 427 filles et 372 garçons en situation de mouvements inter villages. Ils effectuent ces mouvements entre les villages des communes de Guidan Roudji, Chadakori, Guidan Sori et Tibiri.

Les entretiens réalisés avec des réfugiés sujets à ce type de mouvement ainsi que les observations faites, ont permis de relever que la plupart s'adonne à la mendicité dans les villages d'accueil, au bord de la route nationale N°1 ou encore dans les marchés ; même si certains s'adonnent à des activités domestiques pour subvenir de manière insatisfaisante aux besoins alimentaires de leurs familles. Notons dans ce chapitre que la présence des réfugiés dans certains villages d'accueil, en particulier le développement de la pratique de la mendicité, est de plus en plus décriée par les leaders communautaires, surtout que cette mendicité concerne dans bien des cas les femmes et les enfants, avec tous les risques d'abus qu'ils encourent.

d. Déplacements internes de populations (PDI)

A la suite de l'aggravation des incursions des GANEs dans les villages et hameaux notamment frontaliers des communes de Dan Issa, Sarkin Yamma, Safo pour le département de Madarounfa ainsi que de Tibiri et Guidan Sori pour celui de Guidan Roudji, la psychose a submergé les populations, conduisant plusieurs ménages à quitter leurs habitations d'origines.

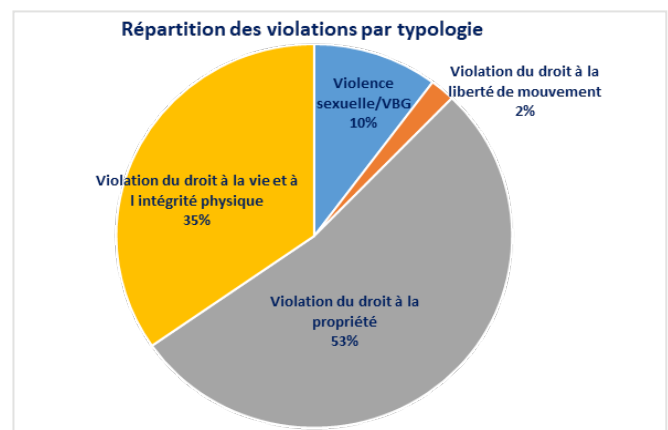
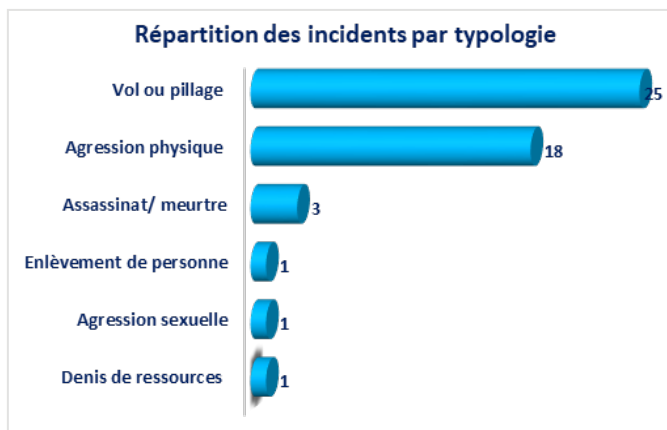
Ainsi, 406 ménages de 2072 personnes en situation de déplacements internes ont été constatés par le monitoring. Ils sont 249 hommes, 487 femmes, 724 filles et 612 garçons PDI pour de ce mois de février 2021. Suivant une lecture de ces données sur les déplacements internes, on constate une augmentation significative des PDI par rapport au mois de Janvier qui a enregistré 31 ménages de 197 personnes.

Cette augmentation illustre bien l'ampleur de la dégradation de la sécurité dans les villages des départements de Guidan Roumdji et Madarounfa. Il faut savoir que dans les villages d'accueil, les PDI partagent les mêmes réalités de vie que les réfugiés non enregistrés. Problèmes alimentaires, Promiscuité, problème d'accès à certains services sociaux de base (tel que la santé), ce sont là quelques dénominateurs communs de ces deux catégories de personnes sous mandat du HCR, dans les villages d'accueil.

III. Incidents de protection

En hausse par rapport au mois précédent, les incidents de protection se chiffrent à 49, soit une augmentation de 18% par rapport au mois de janvier 2021. Ces 49 incidents de protection ont fait 59 victimes. Les GANes, responsable des 20 incursions rapportées par les moniteurs de protection, sont les auteurs majeurs des violations de droit de l'homme. Ainsi, quatre (04) types de violations ont été commises, à savoir :

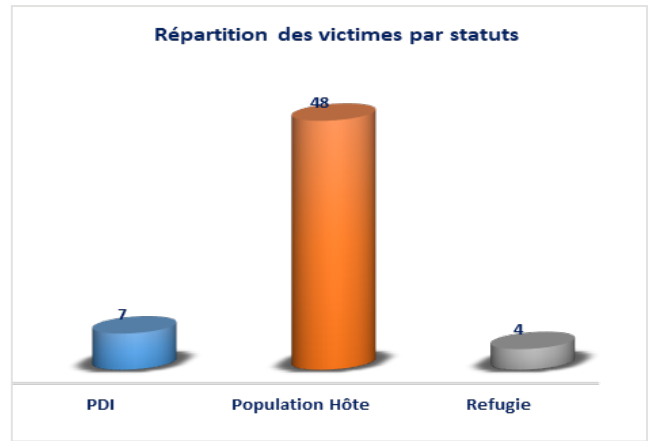
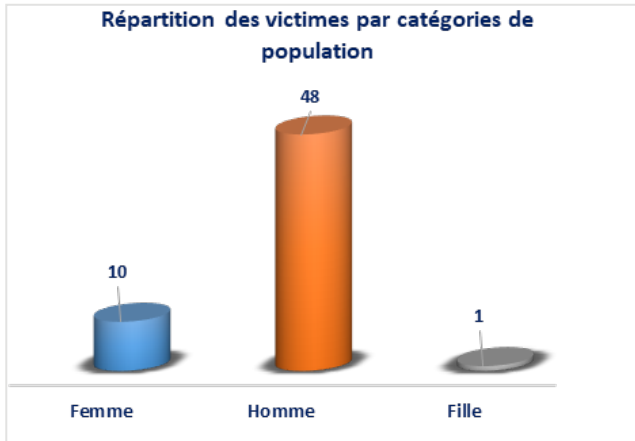
- Les violations du droit à la propriété ;
- Les Violations du droit à l'intégrité physique et à la vie;
- La violation du droit à la liberté de mouvement et;
- Les violences basées sur le genre.



Les vols et pillages restent encore les incidents majoritaires pour ce mois de Février 2021. Ils maintiennent la première place avec 25 incidents ayant impacté 27 personnes, faisant de la violation du droit à la propriété la violation majeure du mois. Elle occupe à elle seule 53% des violations. Il faut ajouter que le décompte des animaux volés au cours des différentes incursions fait état de 481 têtes d'animaux emportés. Les GANes sont les principaux auteurs de cette infraction. C'est dire que les actions des GANes aggravent la paupérisation des populations civiles.

Les agressions physiques ont connu une hausse considérable, comparativement au mois de Janvier 2021 et occupent la deuxième place, avec 18 incidents. Elles constituent, avec les assassinats/meurtres qui occupent la troisième position, le fond abyssal de la violation du droit à l'intégrité physique et à la vie qui elle, représente 35% des violations. Il sied de noter que 15 des 18 incidents liés aux atteintes à l'intégrité physique (coup et blessure) sont l'œuvre des GANes. En effet, ces derniers usent de la violence à l'encontre de toute personne qui oppose une résistance, lors des incursions. Les enlèvements, agression sexuelle et dénis de ressources, viennent en dernière position des incidents enregistrés, avec 01 cas chacun. On peut constater que la violation du droit à la liberté de mouvement (2%) a été la moins commise durant le mois de Février. Elle vient derrière les violences basées sur le genre qui représentent 10% des violations.

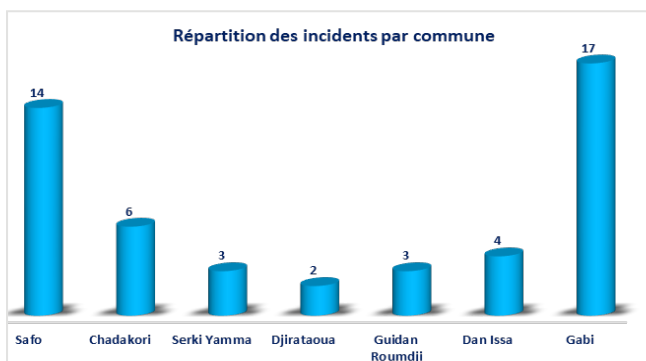
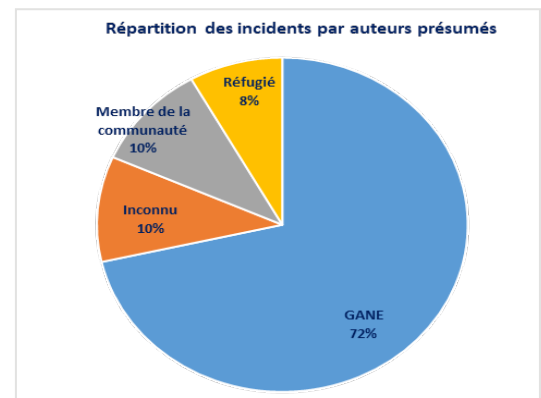
En analysant les différentes attaques conduites par les GANes depuis le début de l'année, tout se passe comme si les assaillants évitent soigneusement des affrontements avec les FDS et même les groupes d'autodéfense dans certains cas. En d'autres termes, les incursions des GANes semblent intervenir en fonction du mouvement des FDS, de manière à réussir la plupart des attaques, du fait de l'éloignement des FDS des villages ou hameaux pris d'assaut. Dans ces conditions, les poursuites engagées par les FDS, là où elles ont été possibles, sont restées souvent infructueuses. Il a été également constaté que certaines attaques sont conduites dans un silence absolu, dans le but d'éviter les groupes d'auto défense. Dans tous les cas, les GANes semblent être conscients de la lenteur de la riposte des FDS, selon les leaders communautaires. La conséquence est que pour ce mois de Février, les GANes ont signé 20 incursions parmi lesquelles seules 02 ont pu être mises en échec par les FDS.



Les hommes constituent la catégorie de la population la plus touchée par les incidents de protection et représentent 81.35% des victimes de ce mois de février. Ils ont été victimes de vol de bétail, d'agressions physiques ou encore d'assassinat, suite à leur refus de se plier aux injonctions des GANes. Les femmes viennent en deuxième position, loin derrière les hommes, avec 10 victimes, soit 16,94% du total des victimes. Elles sont principalement victimes de VBG de la part de leurs conjoints. Les enfants ont été moins impactés ce mois-ci ; seule une fille a été rapportée comme victime de violation.

La répartition de ces mêmes victimes par statut, place la population hôte en tête de liste, avec une proportion de 81.35%. Comme souligné ci haut, les hommes sont les plus impactés. Cette catégorie de victime a été identifiée dans les villages de Inouwa Goudjia, Kwadan Madara, Kounkouzou (commune de Safo), Daourawa, Goumouta (commune de Gabi) et ont été victimes des exactions des GANes. 07 PDI, soit 11.86% ont aussi été victimes de violations de leurs droits, violations intervenues au cours des incursions des GANes dans les villages d'accueil où ils pensaient être en sécurité avec leurs biens. Enfin les réfugiés ont également été touchés par les violations de droits. Il a été dénombré 03 réfugiées victimes d'agression physique et 01 autre victime de déni de ressources, soit par les membres de la population hôte, soit par leurs conjoints. Ils représentent 6.77% du total des victimes par statut.

72% des incidents rapportés et documentés ont été attribués aux GANes, faisant de ces derniers, les auteurs majoritaires des violations commises en Février 2021. Les membres de la communauté hôte et les inconnus viennent en deuxième position des auteurs présumés des violations, avec 10% des incidents attribués à chacun. Ils sont responsables d'agressions physiques de type VBG et d'agression sexuelle pour les membres de la population hôte; tandis que des cas de vols et d'agressions physiques ont été attribués à des auteurs inconnus. 08% des incidents ont comme auteurs présumés des réfugiés qui sont coupables de VBG, notamment à l'égard de leurs conjointes.



La commune de Gabi a été la plus touchée par les incidents de protection du mois de Février, totalisant à elle seule 17 Incursions, soit 34, 69% des incidents. Elle est suivie de près par la commune de Safo, avec 14 incursions. Ces deux communes concentrent les vols de bétail, les agressions physiques, les assassinats/meurtres ainsi qu'un cas d'enlèvement dans la commune de Gabi. Les auteurs de toutes ces violations sont des GANes, à l'exception d'un cas d'agression physique commise à Safo, par un membre de la communauté.

La commune de Chadakori vient en troisième position et se distingue par des cas de VBG et d'agressions physiques qui y sont commises à la fois par les réfugiés (03 cas) et la population hôte (03 cas). Avec 04 cas d'incidents enregistrés, la commune de Dan Issa occupe la quatrième place. Vols de bétail par les GANes et agression sexuelle d'une fille mineure par un membre de la communauté sont les incidents rapportés dans cette commune. Les communes de Guidan Roundji et Sarkin Yamma sont au coude à coude, avec chacune 03 incidents enregistrés, tous en rapport avec des vols de bétail ou extorsion d'argent. La commune de Djirataoua est la moins touchée, avec 01 cas vol de bétail et 01 cas d'agression physique par les GANes.

IV. Protection de l'enfance

Pour ce mois de Février 2021, 01 seule atteinte aux droits des enfants a été documentée. Il s'agit du cas d'une fille autochtone de 16 ans, Survivante d'une agression sexuelle perpétrée par son petit ami, lui-même issu de la population hôte et âgé d'une trentaine d'années. Le bourreau a été placé sous mandat de dépôt au niveau du chef-lieu du département de Madarounfa, sur instruction du juge des mineurs. La survivante elle, a été référée vers le partenaire APBE.

Par ailleurs, 14 enfants séparés et 13 autres non accompagnés ont été identifiés et référés vers les partenaires COOPI et Save the Children. L'identification de ces cas d'enfants en situation de séparation familiale fait suite à la dégradation de la situation sécuritaire au Nigéria qui a contraint plusieurs ménages à quitter leurs lieux de résidence, en direction des villages des départements de Guidan Roumdji et Madarounfa, pour chercher l'asile. Aussi, est-il important de noter que 02 cas d'enfants orphelins vulnérables ont été identifiés et référés vers COOPI pour une prise en charge.

Dans un autre chapitre, la détérioration des conditions de vie des réfugiés, dans les villages d'accueil et d'opportunités, dû principalement au manque de vivres, a fortement impacté les enfants. Leur éducation, leur santé et leur droit aux jeux et loisirs ont particulièrement pris un coup. Mendicité, petits commerces, ramassage du bois pour la revente, absentéisme accru de certains élèves qui sont utilisés comme main d'œuvre pour la prise en charge de la famille, ce sont là quelques maux qui ont émaillé la vie de plusieurs enfants au cours du mois de Février 2021. Les sensibilisations menées par les moniteurs de protection sur les différentes facettes de la protection de l'enfance ont concerné 114 hommes, 247 femmes, 172 filles et 159 garçons.

V. Prévention et réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre (VBG)

05 cas de VBG ont été rapportés et documentés par les moniteurs de protection. Il s'agit de 03 cas d'agressions physiques identifiés à Safo et au niveau du village d'opportunité de Garin Kaka (commune de Chadakori), 01 cas d'agression sexuelle et 01 cas de déni de ressources identifiés respectivement Guidan Mattché (commune de Dan Issa) et à Garin Kaka. Il faut savoir que 03 des victimes sont des réfugiés, à savoir 02 cas d'agressions physiques et 01 cas de déni de ressources, tous identifiés à Garin Kaka, dont l'un des auteurs est un membre de la population hôte (cas d'agression physique) et les deux autres sont des réfugiés. Toutes ces 03 victimes ont été référées vers le partenaire DRC pour une prise en charge. La victime d'agression sexuelle est une femme, membre de la population hôte, de même que son bourreau. Elle a été référée vers le partenaire APBE. Quant à la victime d'agression physique identifiée à Safo, elle a été également référée vers le partenaire

APBE et l'auteur de l'agression est aussi un membre de la population hôte. L'analyse de la problématique des violences basées sur le genre permet de constater une hausse des cas en Février (5 cas), comparativement au mois de Janvier qui a enregistré 03 cas. Il a été particulièrement relevé une hausse des cas d'agressions physiques au niveau du village d'opportunité de Garin Kaka. Cette situation pourrait entre autres s'expliquer par l'oisiveté et la précarité, amplifiées par deux mois de retard de la distribution alimentaire. Ce qui pourrait accentuer le stress et favoriser les prédispositions à la violence.

Il faut souligner que des femmes existent parmi les victimes des incursions des GANEs, à travers les vols de leur bétail et autres violations (enlèvement) dont elles ont fait l'objet. Néanmoins, elles n'ont pas pu être référées par manque de partenaire qui prend en charge de tels cas. Sachant que les cas de VBG sont en général sous déclarés, il va s'en dire que plusieurs autres cas pourraient souffrir en silence. Les sensibilisations sur la question doivent de ce point de vue se poursuivre et surtout les acteurs humanitaires doivent faire preuve de plus de célérité dans les réactions face aux cas référés afin de gagner la confiance des populations et pour ainsi dire contribuer à casser les barrières socioculturelles qui freinent encore les déclarations. Dans cette optique, les sensibilisations menées par les moniteurs de protection au niveau communautaire ont touché 108 hommes, 165 femmes, 101 filles et 93 garçons.

VI. Accès aux moyens de subsistance et aux services sociaux de base

6.1. Accès aux moyens de subsistance

Le retard accusé dans l'assistance des réfugiés et populations hôte, en ce qui concerne la distribution alimentaire est énorme. La dernière distribution remonte au 27 décembre 2020. Du coup, c'est la précarité qui bat son plein au niveau des villages d'accueil et d'opportunités, dans un contexte où même la population hôte traverse des moments difficiles, marqués par le manque de céréales dans la plupart des ménages. Néanmoins, l'appui apporté par les partenaires, en particulier Save the Children et DRC, en cash ou en vivres a permis de soulager plusieurs ménages. Du reste, l'implication des réfugiés dans la fabrication du savon sous la houlette du partenaire forge art a généré des sous ayant permis à certains réfugiés de monter des petits commerces et subvenir aux besoins de leurs familles.

Il reste cependant que la majorité des réfugiés ont eu un accès très difficile aux moyens de subsistance au cours du mois de Février. Ces derniers auront tout essayé : vente des kits NFI, prêt de céréales, mise en gage du statut de réfugié, mendicité, mouvements inter villages et mouvements de retour des réfugiés au Nigéria malgré l'insécurité, dans l'espoir de trouver

de quoi subvenir à leurs besoins alimentaires. Cette situation de précarité, au-delà de l'affaiblissement de la capacité des réfugiés à résister aux éventuelles tentatives d'abus, commence à impacter certaines activités des moniteurs, en l'occurrence les sensibilisations et les visites à domiciles qui sont de moins en moins acceptées.

6.2. Accès aux services sociaux de base

6.2.1. Accès aux services de santé

Le partenaire médical APBE assure la prise en charge des réfugiés au niveau des villages d'opportunités. Il faut noter les services sanitaires offerts par ce partenaire traduisent éloquemment l'opportunité que constituent les villages d'opportunités autant pour les réfugiés que les populations hôtes. Bien plus, il a été constaté que plusieurs villages environnants profitent de ces prestations sanitaires.

Pour les réfugiés vivant dans les villages d'accueil, cet accès s'avère difficile, voire impossible pour plusieurs ménages, faute de moyens financiers nécessaire pour honorer la prestation médicale pour les adultes et l'ordonnance médicale en ce qui concerne les enfants qui eux, bénéficient en principe de la gratuité; mais souvent confrontés à une rupture des médicaments, mettant à mal l'effectivité de la gratuité. La clinique mobile de l'acteur santé ALIMA/BEFEN sillonne tant bien que mal certains villages d'accueil sans couvrir suffisamment le besoin en assistance médicale qui reste énorme.

6.2.2. Accès à l'eau potable

Du point de vue de l'accès à l'eau potable des personnes sous mandat, la situation n'a pas changé entre Janvier et Février 2021. Dans certaines zones, la situation est devenue plus difficile. C'est l'exemple du cas du village de Moullé, dans la commune de Sarkin Yamma où une panne survenue sur les installations solaires du château d'eau a été notée. Ce cas de Moullé vient s'ajouter aux villages de Haukan Sara, Tsanwa, Barago, Fourra Guirké, Dan Koullou (commune de Guidan Roudjji), Chirgué, Garantchi Bakoye (commune de Gabi).

6.2.3. Accès à l'éducation

Les activités scolaires sont en marche dans les villages d'accueil et d'opportunités. Cependant, il subsiste encore des goulots d'étranglement quant à la fréquentation effective des enfants réfugiés. Si dans les villages d'opportunités de Garin Kaka et Chadakori, le taux de fréquentation des enfants réfugiés à l'école est acceptable ; il reste insatisfaisant au niveau du village d'opportunité de Dan Daji Makaou où plus de 200 enfants réfugiés ne sont pas réguliers selon le directeur de l'école. Cette situation à toute la moins alarmante est également observée dans certains villages d'accueil. A titre d'exemple, sur les 186 enfants réfugiés de l'école primaire Sakarawa (commune de Guidan Roudjji), primaire Sakarawa (commune de Guidan Roudjji), plus de 80 ne sont pas réguliers, a indiqué le directeur de l'école.

Le recoupement des informations recueillies au cours des discussions avec les responsables d'établissements et des parents, fait ressortir de manière concordante que les mouvements pendulaires et inter villages ainsi que le manque de vivres qui conduit les parents à l'utilisation des enfants dans la mendicité et autres travaux (ramassage du bois pour la revente, petits commerces, etc.) sont pour l'essentiel les facteurs qui expliquent cette irrégularité, voire l'abandon pour certains enfants réfugiés.

Il a été également relevé qu'en raison du problème épineux de vivres ou de l'éloignement de certaines écoles (cas de des écoles de Dan Koullou et Sakarawa), certains élèves ne reviennent pas à l'école, après la récréation ou l'après-midi. D'autres problèmes de nature à affecter la qualité de l'enseignement ont été cités par les responsables des écoles. Il s'agit notamment de l'insuffisance de guides de lecture, de manuels scolaires, de tables bancs (Cas de l'école de Garin Mallam, commune urbaine de Guidan Roudjji) ou encore de points d'eau (cas de l'école de Sakarawa, commune urbaine de Guidan Roudjji).

VII. Mobilisation communautaire et coexistence pacifique

Tout comme au mois de janvier passé, le monitoring n'a pas relevé de situations particulières de nature à compromettre la coexistence pacifique entre les différentes communautés ; à savoir les réfugiés, les PDI et la population hôte. Il est vrai que la présence des PDI peulhs, propriétaires du bétail tant prisé par les GANES, continue d'alimenter les débats quant au risque qu'encourent certains villages ; mais il n'en demeure pas moins que leur présence est acceptée, même si la stigmatisation à l'égard de cette ethnie est encore perceptible dans la commune de Gabi.

Toutefois, la problématique de la coexistence pacifique étant transversale ; il importe que les sensibilisations sur cette question se poursuivent de manière systématique et cela par tous les acteurs. Les sensibilisations menées au cours du mois de Février sur la thématique de la coexistence pacifique ont concerné 65 hommes, 54 femmes, 35 filles et 34 garçons dans les zones d'intervention du CIAUD.

VIII. Renforcement des capacités et sensibilisations communautaires

Tout au long du mois de Février 2021, les moniteurs de protection ont poursuivi les formations continues des points focaux dans les différents villages d'intervention. De même, plusieurs sensibilisations ont été menées sur les thématiques de protection et autres problématiques du moment. Un total de 2266 personnes issues des communautés hôtes, PDI et réfugiées a été touché par les moniteurs de protection sur les diverses thématiques abordées. Le tableau ci-après illustre les thèmes et les personnes touchées.

Sensibilisations					
Thèmes	Hommes	Femmes	Filles	Garçons	Total par thématique
Hygiène : corporelle et environnementale, défécation à l'air libre.	138	197	158	138	631
Protection de l'enfant : travail des enfants, scolarisation des enfants, délinquance juvénile, protection contre le froid, risques liés à la mendicité.	114	247	172	159	692
Coexistence pacifique	65	54	35	34	188
VBG : viol, déni de ressources, violences conjugales (violences physique, psychologique).	108	165	101	93	467
L'importance du monitoring de protection, les risques des mouvements pendulaires.	63	67	41	39	210
Prévention contre les incendies dans les RHU	23	48	49	29	149
Prévention de la COVID-19	39	49	31	20	139
Total par catégorie de personnes	550	827	587	512	2476

Pour les visites à domicile (VAD), les moniteurs ont touché 1133 ménages de 5790 personnes dont 686 hommes, 1476 femmes, 1966 filles et 1662 garçons sur l'ensemble des zones couvertes par le CIAUD. Les principales difficultés relevées au cours des VAD demeurent la difficulté alimentaire et celle liée à l'accès aux services sociaux de base.

IX. Appui aux personnes à besoins spécifiques (PBS)

72 personnes à besoins spécifiques ont été identifiées par les moniteurs de protection et référées vers les partenaires de réponse. La répartition par partenaire se présente comme suit :

Partenaires	Hommes	Femmes	Filles	Garçons	Vulnérabilités
APBE	0	6	18	13	Maladie
COOPI	0	2	16	4	Appui psychosocial; enfants orphelins vulnérables, ENAS
DRC	0	2	0	0	VBG
Save The Children	0	0	6	3	ENAS
DDPE/Madarounfa	2	0	0	0	Appui psychosocial
Total	2	10	40	20	72

X. Besoins prioritaires

Les besoins prioritaires des réfugiés et PDI restent les abris, l'alimentation, les kits NFI, les draps, les couvertures, l'accès aux services de santé, à l'eau, la dotation en ustensiles de cuisine, vêtements contre le froid ainsi que leur autonomisation, à travers les AGR. La relocalisation des réfugiés vers les villages d'opportunités demeure essentielle.

XI. Coordination humanitaire

La coordination s'est adaptée aux mesures restrictives dans le cadre de la lutte contre la covid-19. Les réunions sectorielles et des groupes thématiques se tiennent dans le respect des mesures barrières, dans certains cas, en visioconférence. Les rencontres bilatérales facilitent également la coordination humanitaire.

XII. Recommandations

Recommandations	Communes	Acteurs concernés	Echéance
Renforcement et pérennisation des patrouilles des FDS dans les départements de Guidan Roumdji et Madarounfa avec un accent particulier pour les villages frontaliers, notamment ceux des communes de Gabi et Safo	Tibiri, Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa, Safo	FDS	En continue
Enregistrer les réfugiés non enregistrés	Tibiri, Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	HCR-CNE	En continue
Prendre en charge les PDI dans les programmes d'assistance ;	Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	Tous les acteurs	Le plus vite
Poursuivre le processus de relocalisation vers les villages d'opportunités	Tibiri, Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	CNE-HCR-Partenaires	Le plus vite
Etendre les cliniques mobiles dans les villages d'accueil	Département de Guidan Roumdji	HCR-Partenaires Sante	Le plus vite
Dotation en nattes, couverture, literie, sceaux	Villages d'accueil	Partenaires	Le plus vite
Accélérer la prise en charge des femmes cheffes de ménage et autres personnes vulnérables	Tibiri, Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	DRC	Le plus vite
Intensifier les sensibilisations sur les thématiques d'hygiène, le suivi de la scolarisation des enfants, la coexistence pacifique et les risques des mouvements pendulaires pour les réfugiés.	Tibiri, Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	Acteurs monitoring Acteurs protection	En continue
Dater l'école primaire de Sakarawa d'un point d'eau	Guidan Roumdji	World Vision	Le plus vite
Initier des activités génératrices de revenus au profit des réfugiés, PDI et populations hôtes en vue de leur autonomisation	Tibiri, Guidan Roumdji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	HCR, Partenaires	Le plus vite